



No. Accréditation : TD1112-05

## RÈGLEMENTS DU TOURNOI DE GATINEAU 2011

### 1. Formule du tournoi

La formule utilisée est celle du Tournoi à la ronde “round robin” ou Gagnant vs Perdant selon le nombre d’équipes participantes. Les règles de jeu sont celles édictées au livre de règlements officiels de Ringuette Canada et aux règlements particuliers édictés par la fédération de Ringuette Québec (R.Q.).

Le style de jeu **AVEC ZONE “ ANY 3 IN ”** est applicable dans toutes les classes à l’exemption de la **catégorie U10** où le style de jeu **SANS ZONE** sera appliqué.

Classes compétitives et récréatives (A, B, C), **à l’exception du U14 A, U16 A et U19 A** sont assurées de jouer trois (3) parties.

Classe élite (AA) et U14 A, U16 A et U19 A sont assurées de jouer quatre (4) parties.

### 2. Catégories et classes invitées

U10 - Novice	A, B, C
U12 - Atome (Petite)	A, B, C
U14 - Benjamine (Tween)	A, B, C
U16 - Junior	AA, A, B, C
U19 - Cadette (Belle)	AA, A, B, C
U24 - Juvénile (Deb)	A, B

### 3. Procédure d’accueil

Les équipes doivent se présenter à l’aréna quarante-cinq (45) minutes avant le début de chaque partie, et elle devra se rendre à la chambre attitrée au moins trente (30) minutes avant le début de la partie. Les équipes doivent libérer la chambre au plus tard vingt (20) minutes après leur partie.



No. Accréditation : TD1112-05

4. Procédure d'enregistrement (R.Q. article 3.02.06)

À chaque partie, un des officiels d'équipe doit soumettre:

- Le formulaire d'inscription d'équipe ou «Team Registration Form » approuvé par votre fédération respective (aucune photocopie n'est acceptée);
- Les cartes de joueuses pour les équipes du Québec (aucune photocopie n'est acceptée);
- Les cartes des officiels d'équipe (cartes PNCE) et,
- Tout autre document requis.

L'entraîneur de chaque équipe doit signer le formulaire de vérification qui leur sera remis par le registraire à la première partie du tournoi. Ce formulaire vise à s'assurer que les renseignements fournis par l'entraîneur, notamment les renseignements sur les joueuses, sont exacts et conformes aux règlements de Ringuette Québec.

**NOTE : Advenant qu'une équipe ne fournisse les documents requis, l'équipe perd la partie par défaut.**

5. Feuille de partie

Un représentant de l'équipe doit se présenter quarante-cinq (45) minutes avant le début de chaque partie, au bureau du registraire pour compléter la feuille de partie comme suit:

- indiquer la gardienne de but par les lettres "**GB**";
- indiquer la ou les capitaines par la lettre "**C**";
- indiquer la ou les assistantes par la lettre "**A**";
- indiquer la ou les dérogations par les lettres "**DER**";
- indiquer les réservistes par les lettres "**RES**";
- indiquer les suspensions par les lettres "**SUS**" et le nombre (ex.: SUS1/3, SUS2/3, etc.);
- indiquer le nom et le numéro de chandail de chaque joueuse;
- rayer le nom des joueuses absentes;
- pour les parties de finales, établir l'ordre des joueuses pour les lancers de confrontation (de 1 à 5) ; et,
- s'assurer que tous les officiels de l'équipe inscrit sur la feuille de partie apposent leur signature avant le début de la partie.



No. Accréditation : TD1112-05

6. Présence derrière le banc (R.Q. article 5.02.04)

En cas de non-respect du présent article, la partie est perdue par défaut par l'équipe fautive.

**CERTIFICATION MINIMUM REQUISE :**

**CLASSE AA**

Entraîneur chef et entraîneurs-adjoints :

Certification C.I. = C.I.-1 (formation) + C.I.-2 (gradation) + module éthique + pratique  
ou

Certification 2 + module éthique (Sept.2010)

Les autres officiels d'équipe : soit gérant (e) avec certification de Ringuette Canada (max.1), soit soigneur (max.1).

**Tous les officiels d'équipe derrière le banc doivent être certifiés.**

**CLASSE A**

Entraîneur chef et entraîneurs-adjoints:

Formation C.I.-1 si moins de 5 ans, si plus de 5 ans + module éthique ou,  
Certification 2 + module éthique

Les autres officiels d'équipe : soit gérant(e) avec certification de Ringuette Canada (max.1), soit soigneur (max.1).

**Tous les officiels d'équipe derrière le banc doivent être certifiés.**

**NOTE :** *Pour la catégorie Atome A, l'entraîneur qui n'a aucune certification doit obligatoirement suivre la formation SCI. Cette formation sera acceptée si elle a été acquise durant la présente saison. La formation CI devra être suivi pour la saison prochaine.*

**CLASSE B, NOVICE A ET SENIOR A**

Entraîneur chef et un (1) entraîneur-adjoint:

Formation S.C.I. si moins de 5 ans, si plus de 5 ans + module éthique

**CLASSE C**

Entraîneur chef :

Formation S.C.I. si moins de 5 ans, si plus de 5 ans + module éthique

Un (1) entraîneur-adjoint:

Formation SCI si moins de 5 ans, si plus de 5 ans + module éthique ou

Gérant (e) avec certification de Ringuette Canada obligatoire.

**NOTE :** *Pour toutes les classes, au moins une personne de sexe féminin doit faire partie du personnel derrière le banc et doit avoir, au minimum, la certification requise pour l'entraîneur-adjoint.*



No. Accréditation : TD1112-05

7. Réservistes (R.Q. 2.06)

Pour la classe AA, l'équipe peut utiliser le nombre de réservistes désiré sans toutefois dépasser le nombre de quinze (15) joueuses sur la feuille de match. Les gardiennes de but réservistes ne sont pas comptabilisées dans les quinze (15) joueuses.

Pour les classes A, B et C, l'équipe peut utiliser un maximum de trois (3) réservistes sans toutefois dépasser le nombre de douze (12) joueuses sur la feuille de match. Une gardienne de but n'est pas comptabilisée dans ces trois (3) réservistes ni dans les douze (12) joueuses.

Pour toutes les classes, les réservistes peuvent provenir d'une autre association si elles sont transférées par l'association inscrite au tournoi avec un R3A. Les réservistes peuvent provenir d'une catégorie supérieure mais de classe inférieure pourvu qu'elles aient l'âge requis pour la catégorie où elles sont réservistes.

**Ex :** Une équipe cadette "A" peut prendre des réservistes dans :

- une équipe Junior "A", "B" ou "C";
- une équipe Cadette "B" ou "C";
- une équipe Juvénile "B" ou "C" si la joueuse est âgée entre 16 ans et 18 ans et,
- une équipe Intermédiaire "B" ou "C" si la joueuse est âgée entre 16 ans et 18 ans.

8. Officiels Majeurs

Tous les officiels majeurs officiant à notre tournoi sont accrédités par Ringuette Canada et sont membres en règle de Ringuette Québec ou d'un autre organisme provincial reconnu par Ringuette Canada.

9. L'équipement

Conformément à l'article 1.06 du Guide d'opération de Ringuette Québec.



No. Accréditation : TD1112-05

#### 10. Règlements du jeu

Toutes les règles de jeu de Ringette Québec s'appliquent, conformément au style de jeu avec zone ou sans zone selon le cas.

Chaque équipe a droit à un maximum de dix-huit (18) joueuses incluant les gardiennes de but. Un minimum de sept (7) joueuses inscrites sur la feuille de match et présentes est requis pour débiter la partie, sinon l'équipe fautive perdra sa partie par défaut.

Chaque équipe se verra attribuer deux (2) points par victoire, un (1) point par partie nulle, et zéro (0) point pour une partie perdue.

Une partie gagnée par défaut donne (2) points au classement à l'équipe gagnante et le pointage final de la partie sera de 7 à 0 en faveur de cette équipe (R.Q. article 3.03.01).

Dès qu'il y a une différence de sept (7) BUTS au pointage, la partie se poursuit à temps continu et ce, jusqu'à la fin de la partie. Les pénalités seront servies à temps chronométrées. Le tableau indicateur ainsi que le tableau des résultats afficheront le pointage avec sept (7) BUTS de différence cependant, le pointage réel sera inscrit sur la feuille de pointage.

Toute joueuse ou officiel d'équipe qui se voit imposer une pénalité de mauvaise conduite et/ou de match, sera tenu de la servir selon les règlements du chapitre 6 de Ringette Québec.

**AUCUN PROTÊT NE SERA RECEVABLE DURANT LE TOURNOI ET LES DÉCISIONS DE L'ARBITRE SERONT FINALES.**



No. Accréditation : TD1112-05

## 11. Déroulement de la partie

Pour les parties préliminaires, l'équipe locale ainsi que l'équipe visiteuse auront été déterminées par le Comité organisateur lors de la préparation de l'horaire du tournoi. Tel que prévu à l'article 3.02.05 du Guide d'opération de Ringuette Québec, l'équipe locale aura le choix du territoire au début de la partie et l'équipe visiteuse aura possession de l'anneau. Lors des finales, l'équipe qui aura obtenu la position supérieure au classement sera désignée l'équipe locale.

Sous réserve des dispositions prévues aux articles 3.02.05 et 5.02.05 du Guide d'opération de Ringuette Québec, il se peut qu'une partie débute avant ou après l'heure prévue à l'horaire. La première partie de la journée débutera toutefois à l'heure indiquée dans chacun des arénas.

Les équipes doivent être prêtes à jouer quinze (15) minutes avant l'heure indiquée à l'horaire. Advenant un retard à l'horaire des parties, le comité organisateur se réserve le droit de surfer la glace à toutes les deux (2) parties seulement (R.Q. article 3.02.05).

Si deux équipes qui s'affrontent ont la même couleur de chandail, l'équipe visiteuse devra endosser un chandail de couleur différente. Le comité organisateur pourra prêter un jeu de chandails si nécessaire (R.Q. article 3.02.05).

Pour toutes les catégories et classes, **à l'exception du U16 AA et U19 AA**, une partie se joue en deux (2) périodes de quinze (15) minutes comme suit :

- Période de réchauffement chronométrée de deux (2) minutes;
- Première période de quinze (15) minutes, temps arrêté;
- Pause de une (1) minute et,
- Deuxième période de quinze (15) minutes, temps arrêté.

Pour le **U16 AA et U19 AA seulement**, une partie se joue en deux (2) périodes de vingt (20) minutes comme suit :

- Période de réchauffement chronométrée de deux (2) minutes;
- Première période de vingt (20) minutes, temps arrêté;
- Pause de une (1) minute et,
- Deuxième période de vingt (20) minutes, temps arrêté.



No. Accréditation : TD1112-05

## 12. Classement des équipes

Conformément à l'article 3.04.03 des règlements de Ringuette Québec, lorsque deux (2) équipes ou plus ont accumulé le même nombre de points après la ronde éliminatoire, la façon de déterminer le classement des équipes, à l'aide de la « Marque Officielle » des parties est la suivante :

- i) l'équipe ayant remporté le plus de matchs lors des parties jouées entre les équipes à égalité, qui sera la mieux classée;
- ii) si l'égalité persiste, l'équipe ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés lors des parties jouées entre les équipes à égalité, qui sera la mieux classée ;
- iii) si l'égalité persiste, l'équipe ayant accordée le moins de buts lors des parties jouées entre les équipes à égalité, qui sera la mieux classée;
- iv) si l'égalité persiste, l'équipe ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés lors de toutes les parties jouées qui sera la mieux classée;
- v) si l'égalité persiste, l'équipe ayant accordé le moins de buts lors de toutes les parties jouées qui sera la mieux classée;
- vi) si l'égalité persiste c'est l'équipe ayant compté le premier but entre les équipes à égalité qui sera la mieux classée;
- vii) si l'égalité persiste, c'est l'équipe ayant compté le but le plus tôt lors de toutes les parties jouées qui sera la mieux classée.

## 13. Accès à la finale - équipes compétitives et récréatives

La compétition regroupera des groupes de quatre (4) équipes ou plus par catégorie. Les équipes qui termineront en première et deuxième places au classement s'affronteront en finale pour la médaille d'or et d'argent. Pour les catégories regroupant huit (8) équipes, deux divisions regroupant quatre équipes chacune seront faites. Les équipes arrivant en première position de chaque division s'affronteront en finale pour la médaille d'or et d'argent.

Il est aussi possible d'avoir une ou des demi-finales, cela dépendra du nombre d'équipes inscrites dans le tournoi.



No. Accréditation : TD1112-05

14. Accès à la finale - équipes élites (AA) et U14 A

La compétition regroupera des groupes de cinq (5) équipes ou plus par catégorie. Les équipes qui termineront en première et deuxième places au classement de la seconde ronde s'affronteront en finale. La catégorie regroupant dix (10) équipes, deux divisions regroupant cinq (5) équipes chacune seront faites. Les équipes qui termineront en première place dans leur division au classement de la seconde ronde s'affronteront en finale.

Il est aussi possible d'avoir une ou des demi-finales, cela dépendra du nombre d'équipes inscrites dans le tournoi.

15. Bris d'égalité (Demi-finale et Finale seulement)

Pour toutes les parties demi-finales et finales du tournoi, s'il y a égalité après la deuxième (2<sup>e</sup>) période réglementaire de jeu, la procédure décrite à l'article 3.04.01 du guide d'opération de R.Q. s'applique comme suit :

Les équipes joueront une période supplémentaire de cinq (5) minutes chronométrée. Le premier but met fin à la partie. Un tirage au sort (pile ou face) fait par l'officiel majeur déterminera l'équipe qui débutera avec l'anneau. L'autre équipe aura le choix du territoire.

Si aucun but n'est compté lors de cette période supplémentaire, une confrontation sera nécessaire comme stipulée à l'article 3.04.01 de R.Q. et ce, selon l'ordre des joueuses établi sur la feuille de match par le représentant de l'équipe avant la partie. Un tirage au sort (pile ou face) fait par l'officiel majeur déterminera l'équipe qui aura le choix de débiter ou de terminer la confrontation.

L'équipe ayant compté le plus de buts après les cinq (5) tirs est déclarée gagnante.

Si l'égalité persiste, l'entraîneur a la liberté de choisir n'importe quelle joueuse par la suite pour prendre un lancer. Il est permis de prendre toujours la même joueuse. Le premier bris d'égalité met fin à la partie.



No. Accréditation : TD1112-05

16. Discipline

L'organisation du tournoi peut, sans droit d'appel et sans remboursement, expulser toute équipe participante, joueuse, entraîneur, responsable d'équipe, supporteurs ou officiel majeur ayant fait preuve de mauvaise conduite sur les sites de compétition (alcool, drogues, bagarre, mauvais esprit sportif, vandalisme, etc.) ou ne se conformant pas aux règlements des arénas de la ville de Gatineau.

**Les entraîneurs sont entièrement responsables de leur équipe ainsi que de leurs supporteurs tant et aussi longtemps que ceux-ci sont dans l'enceinte des sites de compétition.**

**IMPORTANT :** *Si des mises-à-jours ou des changements ont lieu à l'intérieur du livre des règlements officiels de Ringuette Canada ou du Guide d'Opération de Ringuette Québec avant la tenue du tournoi, ces derniers auront prédominances sur ceux-ci.*

Pour toute information supplémentaire, consulter notre site internet à l'adresse suivante : [www.ringuettegatineau.ca](http://www.ringuettegatineau.ca) ou bien contacter :

**Tournoi de l'Association de Ringuette Gatineau**  
**a/s Stéphane Chartrand**  
**Courriel : [tournoi@ringuettegatineau.ca](mailto:tournoi@ringuettegatineau.ca)**